
Discussion autour de l'abdication des membres du clergé de Paris et réponse du Président, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

Moïse Bayle, Jean-Baptiste Gobel, Jacques Michel Coupé, Robert Thomas Lindet, François Toussaint Villers, Julien (de Toulouse), Philippe François Nazaire Fabre d'Églantine, Jacques Alexis Thuriot, Henri Jean-Baptiste Grégoire

Citer ce document / Cite this document :

Bayle Moïse, Gobel Jean-Baptiste, Coupé Jacques Michel, Lindet Robert Thomas, Villers François Toussaint, Julien (de Toulouse), Fabre d'Églantine Philippe François Nazaire, Thuriot Jacques Alexis, Grégoire Henri Jean-Baptiste. Discussion autour de l'abdication des membres du clergé de Paris et réponse du Président, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 554-556;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41789_t1_0554_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« Je déclare que mes lettres de prêtrise n'étant pas en mon pouvoir, je les remettrai dès que je les aurai reçues.

« FELMON. »

« Je fais la même déclaration, et je signe.

« TOURNAIRE. »

IV.

Déclaration de Gay-Vernon, évêque de Limoges et député de la Haute-Vienne (1).

« Citoyens,

« J'ai toujours soupiré après le moment où nous sommes. En 1790, étant alors curé de Comprégnac, je remis mes lettres de curé à mes bons paroissiens et leur dis : « Choisissez un autre pasteur si quelque autre peut vous rendre plus heureux. Je ne consentirai à demeurer au milieu de vous qu'autant que vous m'élisiez vous-mêmes, toutes les places doivent être nommées par le peuple. » Ils m'élirent, je cédai à leurs instances fraternelles et je prêtai le serment en 1791. J'acceptai l'épiscopat pour contribuer aux progrès des lumières et hâter l'empire de la raison et le règne de la liberté. Lorsque Torné, évêque du Cher, proposa l'abolition des costumes, je fus le premier à déposer ma croix sur le bureau de l'Assemblée législative; aujourd'hui, libre de suivre l'impulsion de ma conscience sans aucun danger pour ma patrie, et d'exprimer les sentiments de mon âme, j'obéis à la voix de la raison, de la philosophie et de la liberté, et je déclare à la nation, avec la joie d'un cœur pur et républicain, que je ne veux être que citoyen et que je renonce aux fonctions ecclésiastiques.

« GAY-VERNON, député. »

COMPTE RENDU de *Moniteur universel* (2).

Le Président. J'annonce à la Convention que les autorités constituées du département et de la commune de Paris, accompagnent à la barre l'évêque Gobet (3), ses vicaires et plusieurs curés de Paris, et qu'ils demandent à être entendus.

La Convention les admit à la barre.

Momoro, orateur. Citoyens législateurs, le département de Paris, la municipalité, les membres des Sociétés populaires, et quelques administrateurs de la Nièvre, qui ont demandé à se réunir à nous, viennent accompagner dans le sein de la Convention des citoyens qui demandent à se régénérer et à redevenir hommes. Vous voyez d'avant vous l'évêque de Paris, ses grands vi-

caires et quelques autres prêtres dont la liste vous sera remise. Conduits par la raison, ils viennent se dépouiller du caractère que leur avait donné la superstition. Ce grand exemple sera imité par leurs collègues. C'est ainsi que les fauteurs du despotisme concourent à sa destruction; c'est ainsi que bientôt la République française n'aura d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de l'éternelle vérité; culte qui sera bientôt universel, grâce à vos immortels travaux. (*Vifs applaudissements.*)

Gobet. Je prie les représentants du peuple d'entendre ma déclaration.

Né plébéien, j'eus de bonne heure l'amour de la liberté et de l'égalité; appelé par mes concitoyens à l'Assemblée constituante, je n'attendis pas que la Déclaration des Droits de l'homme fût publiée pour connaître la souveraineté du peuple. J'eus plus d'une occasion de manifester ce principe qui a été depuis la règle constante de ma conduite. La volonté du peuple fut ma première loi, la soumission à sa volonté mon premier devoir; cette volonté m'a élevé au siège épiscopal de Paris. Ma conscience me dit qu'en obéissant au peuple, je ne l'ai pas trompé.

J'ai profité de l'influence que me donnait ma place sur le peuple, pour augmenter son amour pour la liberté et l'égalité. Mais aujourd'hui que la fin de la Révolution approche, aujourd'hui que la liberté marche à grands pas, que tous les sentiments se trouvent réunis, aujourd'hui qu'il ne doit y avoir d'autre culte national que celui de la liberté et de l'égalité, je renonce à mes fonctions de ministre du culte catholique; mes vicaires font la même déclaration : nous déposons sur votre bureau nos lettres de prêtrise. Puisse cet exemple consolider le règne de la liberté et de l'égalité ! *Vive la République !* (*Ces cris sont répétés unanimement par les membres de l'Assemblée et les spectateurs, au milieu des plus vifs applaudissements.*)

Chaumette. Le jour où la raison reprend son empire mérite une place dans les brillantes époques de la Révolution française. Je fais en ce moment la pétition que la Convention charge son comité d'instruction publique de donner, dans le nouveau calendrier, une place au jour de la raison. (*On applaudit.*)

Le curé de Vaugivard. Revenu des préjugés que le fanatisme avait mis dans mon cœur et dans mon esprit, je dépose mes lettres de prêtrise. (*On applaudit.*)

Le Président. Citoyens, l'exemple que vous venez de donner est l'effet des efforts de la philosophie pour éclairer les humains. Il était réservé à la commune de Paris de venir la première annoncer le triomphe de la raison. Citoyens, qui venez de sacrifier sur l'autel de la patrie ces hochets gothiques de la superstition, vous êtes dignes de la République. Citoyens, qui venez d'abjurer l'erreur, vous ne voulez plus prêcher désormais que la pratique des vertus sociales et morales, c'est le culte que l'Être suprême trouve agréable; vous êtes dignes de lui. (*Vifs applaudissements.*)

Les citoyens qui sont à la barre sont admis aux honneurs de la séance au milieu des cris de : *Vive la République !* Ils se confondent avec les membres de la Convention, qui les accueillent avec transport. On présente le bonnet rouge

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.

(2) *Moniteur universel* (n° 49 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 198, col. 3). D'autre part, voy. ci-après, annexe n° 4, p. 569, le compte rendu de la même discussion d'après le *Journal des Débats et des Décrets*.

(3) On remarquera que le *Moniteur*, comme d'ailleurs le procès-verbal, écrivent par erreur Gobet au lieu de Gobet.

à Gobet; il le met sur sa tête. (*Les applaudissements recommencent et se prolongent.*)

Un grand nombre de membres : L'accolade à l'évêque de Paris !

Le Président. D'après l'abjuration qui vient d'être faite, l'évêque de Paris est un être de raison; mais je vais embrasser Gobet. (*On applaudit.*)

Le Président donne l'accolade fraternelle à Gobet. (*Les applaudissements redoublent.*)

Plusieurs prêtres, membres de la Convention, se précipitent à la tribune.

Coupé (de l'Oise). Le spectacle qui vient de se passer sous mes yeux me rappelle que j'ai été curé de campagne. J'ai rempli ces fonctions, que j'ai abandonnées depuis longtemps, en philosophe. Aujourd'hui, je renonce à la pension que la nation avait promise aux prêtres qui avaient vieilli dans le ministère.

Lindet, évêque. Que ceux qui ont fait la profession de prêtres renoncent au charlatanisme, c'est à la voix de la raison qu'ils obéissent. Je n'ai jamais été charlatan, personne ne m'en accusera; je n'ai accepté les fonctions d'évêque que parce que nous étions dans des temps difficiles, et parce que j'ai cru par là concourir à sauver la patrie; j'ai constamment prêché la pure morale; je ne me suis servi de la confiance dont je jouissais que pour combattre les royalistes et les fanatiques. J'ai vu avec plaisir que j'avais évité toute commotion dans un département longtemps travaillé par les ennemis de la République. Vous savez tous qu'une seule ville a été égarée par les déclamations éloquentes d'un homme justement proscrit. J'attendais le moment favorable d'abdiquer solennellement mes fonctions et sans danger pour la patrie; ce moment est arrivé, et j'abdique. (*On applaudit.*) Mes sentiments ne peuvent être équivoques : toute la France sait que j'ai été le premier à me donner une épouse.

Villers. Curé pendant douze ans dans une campagne, je me suis occupé à rendre mes paroissiens heureux; je ne leur ai enseigné que la vérité; je leur ai fait aimer la Révolution par mes actions et par mes discours. Je déclare que j'aime ma patrie, et que je l'aimerai toujours; je renonce à la place où l'on pourrait me soupçonner d'enseigner l'erreur. Je renonce à ma qualité de prêtre; je ne puis déposer sur le bureau mes lettres de prêtrise, les brigands de la Vendée les ont brûlées avec mes propriétés. (*Applaudissements.*)

Julien (de Toulouse). Citoyens, je n'eus jamais d'autre ambition que de voir régner sur la terre la raison et la philosophie. Je m'attachai toujours comme homme et comme ministre d'un culte longtemps proscrit, à resserrer entre les hommes les liens de la fraternité, et à les porter à ne faire tous qu'une même famille. J'ai prêché hautement les maximes de la tolérance, et je m'honore de l'avoir fait avec tant de zèle. Les prêtres catholiques du département de la Haute-Garonne, d'où j'ai été député à la Convention, ceux du département de l'Hérault, où j'ai vécu pendant quinze ans, ceux du département du Gard, où j'ai pris le jour, tous déclareront que je professai toujours le tolérantisme le plus étendu, que je prêchai toujours que la

même destinée attendait tous les hommes, de quelque culte qu'ils fussent.

Je me félicite de voir luire sur ma patrie le flambeau de la raison; je me félicite de voir arriver le jour où la raison ne fera de tous les hommes qu'un peuple de frères. (*On applaudit.*) Gobet vient de manifester les sentiments qui sont dans mon âme. Je désire de m'identifier à ce grand exemple.

On sait que les ministres du culte protestant n'étaient guère que des officiers de morale; mais il faut en convenir, il y a eu dans tous les cultes, du plus au moins, un peu de charlatanisme. (*Applaudissements.*) Il est beau de pouvoir faire cette déclaration sous les auspices de la raison, de la philosophie et d'une Constitution sublime qui prépare la destruction des tyrans, comme elle a enseveli sous les décombres des abus les erreurs superstitieuses du fanatisme et de la royauté. J'ai exercé pendant vingt ans les fonctions de ministre protestant; je déclare que je ne les professerai plus, que je n'aurai désormais d'autre temple que le sanctuaire des lois, d'autre divinité que la liberté, d'autre culte que celui de la patrie, d'autre évangile que la Constitution républicaine.

Voilà ma profession de foi politique et morale. Pour cesser d'être ministre protestant, je ne cesserai pas d'être homme, d'être citoyen; je ne m'en croirai pas moins tenu de donner de bons exemples, d'instruire les hommes dans les Sociétés populaires, dans les places publiques. Je leur inspirerai l'amour de la liberté et de l'égalité et la soumission aux lois. Je ne puis déposer sur le bureau les lettres qui imprimaient sur ma tête un caractère dont je n'ai pas abusé. Je les apporterai et j'espère que mes collègues en feront un autodafé. (*Il s'élève de vifs applaudissements.*)

Deux autres prêtres déclarent qu'ils renoncent à leurs fonctions.

..... (1)

Fabre-d'Églantine. La raison éternelle a fait aujourd'hui un grand pas; la superstition est vaincue, la philosophie triomphe; je demande que le procès-verbal de cette séance et les discours qui ont été prononcés soient imprimés et envoyés aux départements.

Cette proposition est décrétée.
..... (2)

Lindet, évêque. Dans le moment où la raison terrasse le fanatisme, il faut prendre des moyens pour que dans les départements qui ne sont pas encore mûrs pour cette bienfaisante Révolution, ce passage de l'erreur à la vérité se fasse sans secousse. Dans certain pays, on est très attaché aux fêtes; elles se trouvent supprimées, il faut les remplacer. Je demande que le comité d'instruction publique nous présente un projet de

(1) Cette ligne de points indique la place où se trouvaient, dans le compte rendu du *Moniteur* : 1° l'intervention d'Amar pour demander la mise en arrestation de Lecointe-Puyraveau (voy. ci-dessus, p. 547); 2° la lettre de Fouché (voy. ci-dessus, p. 518); 3° l'adresse de la Réunion-sur-Oise (voy. ci-dessus, p. 509); 4° le rapport de Blutel sur la manufacture de Beauvais (voy. ci-dessus, p. 546).

(2) Cette ligne de points indique la place où se trouvait, dans le compte rendu du *Moniteur*, l'admission à la barre du membre du comité de surveillance de la commune de Rouen (voy. ci-dessus, p. 548).

décret pour remplacer les fêtes religieuses par des fêtes civiques.

Julien (de Toulouse). Chénier a un rapport tout prêt sur cet objet. Je demande qu'il soit entendu incessamment.

Cette proposition est décrétée.

Grégoire, évêque de Blois. J'arrive en ce moment dans l'Assemblée, et on vient de m'apprendre que plusieurs évêques avaient abdicqué. S'agit-il de renoncer au fanatisme? Cela ne peut me regarder; je l'ai toujours combattu; les preuves en sont dans mes écrits, qui respirent tous la haine des rois et de la superstition. Parle-t-on des fonctions d'évêque? Je les ai acceptées dans des temps difficiles, et je suis disposé à les abandonner quand on le voudra.

Plusieurs voix : On ne veut forcer personne!

Thuriot. Que Grégoire consulte sa conscience, pour savoir si la superstition est utile aux progrès de la liberté et de l'égalité? C'est la superstition qui a donné naissance au despotisme.

On lit les lettres suivantes :

« Citoyens, j'ai toujours soupiré après le moment où nous sommes. En 1790, étant alors curé de Compreignac, je remis mes lettres de curé à mes bons paroissiens, et leur dis : « Choisissez un autre pasteur, si quelque autre peut vous rendre plus heureux; je ne consentirai à demeurer au milieu de vous qu'autant que vous m'élirez vous-mêmes; toutes les places doivent être nommées par le peuple »; ils m'élurent, et je cédai à leurs influences fraternelles, et prêtai le serment.

« En 1791, j'acceptai l'épiscopat, pour contribuer aux progrès des lumières et hâter l'empire de la raison et le règne de la liberté. Lorsque Torné évêque du Cher, proposa l'abolition des costumes, je fus le premier à déposer ma croix sur le bureau de l'Assemblée législative. Aujourd'hui, libre de suivre l'impulsion de ma conscience, sans aucun danger pour ma patrie, et d'exprimer les sentiments de mon âme, j'obéis à la voix de la raison, de la philosophie et de la liberté, et je déclare à la nation, avec la joie d'un cœur pur et républicain, que je ne veux être que citoyen, et que je renonce aux fonctions ecclésiastiques.

« Signé : GAY-VERNON, député. »

(Suit le discours de Lalande, député et évêque de la Meurthe, qui ne fut prononcé que dans la séance du lendemain 18 brumaire, ainsi qu'on peut s'en rendre compte et par le procès-verbal de la Convention et par les comptes rendus de cette séance publiés par les divers journaux de l'époque.)

La séance est levée (1).

Signé : CHARLIER, Président; FRÉCINE, LOUIS (du Bas-Rhin), P.-F. PIORRY, D.-V. RAMEL, VOULLAND, PONS (de Verdun), secrétaires.

(1) Procès-verbal de la Convention, t. 25, p. 59.

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS
AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAP-
PORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAP-
PORTER A LA SÉANCE DU 17 BRUMAIRE
AN II (JEUDI 7 NOVEMBRE 1793).**

I.

**PÉTITION DU CITOYEN PERSON POUR DEMANDER
QUE LES CESSIONNAIRES DE RENTES A CHARGE
DE RÉMÉRÉ, DEPUIS DIX ANS, RENTRENT DANS
LEUR PREMIÈRE PROPRIÉTÉ (1).**

*Suit le texte de cette pétition d'après un docu-
ment des Archives nationales (2) :*

Note intéressante pour le Salut public.

« Citoyens législateurs,

On reconnaît dans vos sages décrets les pures intentions qui vous portent à détacher toute espèce d'abus contraires au bonheur du peuple. Après l'avoir délivré de la tyrannie, après avoir abattu les têtes de Phyre déjà renversée, vous vous êtes attachés à détruire les restes de l'égoïsme et les accapareurs tremblant à l'aspect de votre justice.

« Mais, législateurs, il en est encore de ces sangsues dévorantes qui ont échappé à votre vigilance et qui, enrichies de la substance des malheureux, goûtent paisiblement le fruit de leur barbare cupidité, parce que la nature de leurs richesses est à l'abri de votre loi sage pour l'emprunt forcé : ce sont les acquéreurs de rentes à réméré (la plupart de ces rentes sont sur particuliers, et conséquemment peu connues). Je connais d'honnêtes familles et d'excellents républicains réduits à la plus affreuse détresse, faute d'avoir pu rembourser le fonds de cinq années de leurs revenus, moyennant lequel ces usariens en jouissent depuis dix, quinze et vingt ans et plus.

« En détruisant cet agiotage monstrueux, ne serait-il pas également juste et sage de décréter que les cessionnaires de rentes à charge de réméré, depuis dix ans, rentreront dans leur première propriété. Le prêteur n'aura pas à se plaindre puisque ce laps de temps lui aura produit le double de son capital.

« Législateurs, la République vous doit son existence, le républicain vous devra sa félicité.

« PERSON, auteur de la machine à battre, cribler, vanner, moudre, bluter, etc., présentée à la Convention nationale le 10 septembre, l'an II de la République une et indivisible. »

(1) La pétition du citoyen Person n'est pas mentionnée dans le procès-verbal de la séance du 17 brumaire an II; mais en marge de l'original, qui existe aux Archives nationales, on lit : « Renvoyé au comité de législation, 17 brumaire, seconde année républicaine. Charles DUVAL, secrétaire. »

(2) Archives nationales, carton AA41, dossier 1300.